



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos réf. : 107

Perpignan, le 30 juillet 2021

Objet : avis STEP Barcarès

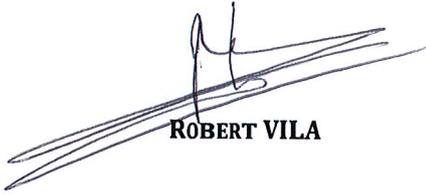
Monsieur le Chef de service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE concernant les travaux de la station d'épuration du Barcarès.

Le bureau de CLE estime que les travaux prévus amélioreront la qualité des eaux superficielles, et donc des aquifères, et ne porteront pas préjudice aux nappes malgré le prélèvement temporaire sollicité. Aussi le bureau de CLE donne **un avis favorable** à ce dossier.

Veillez croire, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA